

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

DU 23 SEPTEMBRE 2019 AU 24 OCTOBRE 2019

- **Élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Habitat et Déplacements (PLUi-HD) de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise**
- **Abrogation de 16 cartes communales**
- **Elaboration des Périmètres Délimités des Abords de 27 monuments historiques**

En exécution de l'arrêté communautaire n° AG2019-026 en date du 29 août 2019, il sera procédé à une enquête publique unique du lundi 23 septembre à 9h au jeudi 24 octobre 2019 à 17h, portant sur l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Programme Local de l'Habitat et Plan de Déplacements Urbains (PLUi-HD) pour les 38 communes de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise, l'abrogation des cartes communales des 16 communes suivantes : Bouniagues, Colombier, Cunèges, ancienne commune de Flaueac, Gageac-et-Rouillac, Lamonzie-Montastruc, Mescoules, Monbazillac, Razac-de-Saussignac, Ribagnac, Rouffignac-de-Sigoulès, Saint-Germain-et-Mons, Saint-Laurent-des-Vignes, Saint-Nexans, Saussignac, Thénac et l'élaboration des Périmètres Délimités des Abords (PDA) pour 27 monuments historiques du territoire.

Par la décision n° E19000102/33 du 01/07/2019, le Président du Tribunal Administratif de Bordeaux a désigné la commission d'enquête suivante : M. Jean-Louis EYMARD, Président de la commission d'enquête, M. Dominique FRANÇOIS, Michel GUEGUEN, Gérard MAZEAU, Jean-Jacques PETIT membres titulaires.

Le siège de l'enquête publique se situe au **service Urbanisme de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise (CAB)**, Domaine de la Tour, La Tour Est, 24100 BERGERAC, ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30. Les jours et heures d'ouverture des mairies sont repris dans l'arrêté d'enquête publique en ligne sur le site de la CAB <http://www.la-cab.fr> et sur le site dédié <http://registre.agrn.fr>

CONSULTATIONS DES DOSSIERS :

En ligne : L'intégralité des trois dossiers mis à l'enquête est consultable et téléchargeable sur le site de la CAB <http://www.la-cab.fr> et sur le site dédié <http://registre.agrn.fr>

Sur poste informatique : L'intégralité des dossiers est disponible sur un ordinateur mis à disposition gratuitement au service urbanisme de la CAB <http://www.la-cab.fr> et dans chacune des mairies.

Consultation des dossiers papiers : L'intégralité des dossiers en format papier est consultable au service urbanisme de la CAB. Dans chaque MAIRIE, aux jours et heures habituels d'ouverture, sont consultables la partie réglementaire du PLUi-HD concernant la commune, la note d'abrogation des cartes communales si la commune est concernée, et le dossier des Périmètres Délimités des Abords si la commune est concernée.

CONTRIBUTIONS : Chacun peut s'adresser aux Commissaires Enquêteurs, consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur les registres d'enquête **entre le lundi 23 septembre 2019 à 9h et le jeudi 24 octobre 2019 à 17h.**

En ligne : Le registre numérique accessible en ligne par internet est le registre unique qui va rassembler l'ensemble des observations. Chacun peut le consulter et y poster sa contribution. Il est directement accessible à l'adresse <http://registre.agrn.fr>

Registres papiers : Des registres format papier à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le Président de la commission d'enquête seront présents dans chaque commune et au service urbanisme de la CAB (jours et horaires d'ouverture habituelle des mairies et de la CAB).

Courriels, courriers : courriel à l'adresse : enquetepublique@la-cab.fr ; courrier écrit à l'adresse suivante : A l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur, Communauté d'agglomération Bergeracoise, Domaine de la Tour, « La Tour Est », 24100 BERGERAC

Toutes les observations écrites sur papier, tous les courriers et les courriels envoyés seront intégrés au fur et à mesure de l'enquête au sein du registre numérique.

PERMANENCES DES COMMISSAIRES ENQUETEURS

Pour la commune de Bergerac	Accueil de la Mairie de Bergerac	lundi 23 septembre	de 9h à 12h
		mardi 01 octobre	de 14h à 17h
		mercredi 09 octobre	de 9h à 12h
		vendredi 18 octobre	de 14h à 17h
		jeudi 24 octobre	de 14h à 17h
Pour les communes de Cours-de-Pile, Creysse, Lamonzie-Montastruc, Lembras, Mouleydier, Queyssac, St Germain et Mons, St Nexans, St Sauveur	Salle du Conseil à la Mairie de Creysse	lundi 23 septembre	de 9h à 12h
		mercredi 02 octobre	de 14h à 17h
		jeudi 10 octobre	de 9h à 12h
		jeudi 17 octobre	de 14h à 17h
		jeudi 24 octobre	de 14h à 17h
Pour les communes de Bosset, Ginestet, Fraisse, La Force, Le Fleix, Lunas, Monfaucon, Prignonieux, St Georges-Blancaneix, St Géry, St Pierre d'Eyraud	Salle «Lestrade» à la Mairie de La Force	lundi 23 septembre	de 9h à 12h
		Samedi 5 octobre	de 10h à 12h
		Vendredi 11 octobre	de 14h à 17h
		Mercredi 16 octobre	de 9h à 12h
		jeudi 24 octobre	de 14h à 17h
Pour les communes de Bouniagues, Colombier, Cunèges, Gageac-et-Rouillac, Gardonne, Lamonzie-St-Martin, Mescoules, Monbazillac, Monestier, Pomport, Razac-de-Saussignac, Ribagnac, Rouffignac-de-Sigoulès, Saussignac, St Laurent-des-Vignes, Sigoulès-et-Flaueac, Thénac	Salle «Justice et Paix» à la Mairie de Sigoulès-et-Flaueac	lundi 23 septembre	de 9h à 12h
		jeudi 03 octobre	de 9h à 12h
		mardi 08 octobre	de 14h à 17h
		mardi 15 octobre	de 9h à 12h
		jeudi 24 octobre	de 14h à 17h
Pour toutes les communes membres de la CAB et pour les Périmètres Délimités des Abords des Monuments Historiques	Service Urbanisme de la CAB	lundi 23 septembre	de 9h à 12h
		vendredi 04 octobre	de 14h à 17h
		lundi 07 octobre	de 9h à 12h
		lundi 14 octobre	de 14h à 17h

EVALUATION ENVIRONNEMENTALE : L'évaluation environnementale du PLUi-HD et l'avis de l'autorité compétente en matière d'environnement sont intégrés au dossier d'enquête publique. Les procédures d'abrogation des cartes communales et d'élaboration des Périmètres Délimités des Abords ne sont pas soumises à évaluation environnementale.

RESULTATS DE L'ENQUETE : A l'issue de l'enquête, la Commission d'Enquête a un mois pour transmettre son rapport et ses conclusions motivées dont une copie sera tenue à disposition du public pendant un an, en mairie, à la CAB, et sur le site de la CAB: <http://www.la-cab.fr>. Le projet d'élaboration du PLUi-HD, modifié pour tenir compte des observations du public, de la Commission d'Enquête, des avis des Personnes Publiques Associées et des Communes sera proposé à l'approbation du conseil communautaire. A l'issue de l'enquête publique, l'abrogation des cartes communales sera soumise au Conseil communautaire pour approbation puis à arrêté préfectoral ; les projets de Périmètres Délimités des Abords éventuellement modifiés seront soumis au Préfet de Région puis au Conseil Communautaire pour approbation et annexion au PLUi-HD en tant que Servitude d'Utilité Publique.

Les informations relatives à ces dossiers peuvent être demandées à la CAB auprès du service urbanisme plui@la-cab.fr ; 05.53.74.59.63 ou 59.27. L'intégralité de l'arrêté d'enquête publique est affichée à la CAB et visible sur les sites <http://www.la-cab.fr> et <http://registre.agrn.fr>.

Le Président de la Communauté d'Agglomération, M. Frédéric DELMARES